EDITO

Plus de 9 mois après les municipales, il semble légitime de faire un premier bilan du mandat de M.Coigné.

Le message des électeurs a t-il entendu?

Le changement radical annoncé est-il en marche?

Le vent de la démocratie locale, si souvent annoncé, souffle t-il sur Sassenage?

J'aurais aimé répondre par l'affirmative.

Hélas, au-delà des rituelles déclarations du maire, aucune leçon n'a été tirée du scrutin plus que serré de mars dernier. Bien au contraire.

Expression de l'opposition très encadrée tant au sein du conseil municipal que dans la presse communale, décisions unilatérales sans concertation à l'échelle de la commune (aire d'accueil des gens du voyage, antennes-relais), interdiction pour nos élus de participer aux nouveaux conseils de secteur, tensions dans la majorité municipale, programmes immobiliers de luxe qui ne correspondent pas à la demande des familles sassenageoises, achats démesurés (un véhicule à hydrogène pour les espaces verts à 52 000 euros), subventions disproportionnées pour des clubs extérieurs à Sassenage...

Plus que jamais, les élus de notre groupe veilleront à assumer le mandat confié par les Sassenageois : une opposition présente et vigilante, constructive mais exigeante.

Chantal Duranton

Présidente du groupe des élus de rassemblement de la gauche

Impôts communaux : la vérité était ailleurs...

Lors des dernières élections municipales, le maire et son équipe ont mené campagne sur le thème de la baisse de 15% des impôts communaux, après il est vrai une augmentation de plus de 38% durant le mandat.

A l'époque, nous avions averti les électeurs que dans la plus grande discrétion, la municipalité Coigné avait autorisé le SIRD (syndicat intercommunal de la rive gauche du Drac) à prélever un nouvel impôt auprès des Sassenageois.

Pourquoi ne pas avoir communiqué aussi largement sur la création de ce nouvel impôt que sur la baisse des taux communaux? Pourquoi avoir nié qu'une nouvelle colonne verrait le jour sur nos feuilles d'impôts? Pourquoi avoir caché qu'au final le montant des impositions des propriétaires occupants serait stable pour certains, en augmentation pour d'autres familles?

Ce tour de passe-passe que nous avons dénoncé ne grandit pas ses auteurs.

Antennes-relais : obtenir leurs déplacements

Début septembre, le démarrage du chantier d'implantation d'une antenne-relais dans le parc Sasso Marconi, à moins de 300 mètres d'habitations, d'enfants de l'école Vercors, du centre Saint Exupéry et de l'école de musique Alfred Gaillard a conduit à une forte réaction d'hostilité des riverains.

Dès le 28 juin 2007, les élus de gauche étaient intervenus pour obtenir qu'un autre choix d'implantation voit le jour.

Sans une conjonction d'évènements, le conseil municipal du 15 septembre 2008 n'aurait pas délibéré pour l'arrêt temporaire des travaux.

Reprenant ce que nous avions dit 18 mois plus tôt, nous nous sommes félicités de cette

interruption momentanée du chantier.

Pour autant, la vigilance s'impose. Depuis, une décision de justice a ordonné le démontage d'une antenne-relais sur une commune de la banlieue lyonnaise!

Aujourd'hui, forts de ces évolutions, ensemble exigeons que le principe de précaution, soit la règle : dans ce cas, exigeons qu'une négociation s'ouvre pour déplacer les deux antennes relais, placées sous le précédent mandat sur les tourelles de l'Hôtel de ville, compte tenu des proximités de la crèche et de la salle des personnes âgées. La santé est trop précieuse pour ne pas s'en préoccuper, toutes les antennes-relais doivent être implantées dans un périmètre minimal de 300 mètres.

Associations:

deux poids, deux mesures?

A l'heure où les associations ont de plus en plus de mal à boucler leur budget annuel, nous avons découvert récemment le montant de la subvention accordée par la ville aux Brûleurs de Loups, club non sassenageois.

Nous souhaitons beaucoup de succès à ce club mais les finances de Sassenage permettent-elles d'accorder chaque année 25 000 euros de subventions à cette structure par ailleurs financée par le Conseil général, la Métro et la ville de Grenoble ? Notre Commune n'a pas les moyens de sponsoriser un club national. Sassenage doit concentrer ses efforts financiers pour les clubs locaux qui en ont bien besoin.

Journal municipal : à vos loupes !

Sur les 20 pages du journal municipal, seul un minuscule texte de 1500 signes est accordé à l'expression de l'opposition, écrit le plus petit possible.

Cerise sur le gâteau : alors que la loi prévoit la libre expression de l'opposition, le maire, illégalement nous impose un sujet, sous peine de non publication.

Local du groupe Rassemblement de Gauche : au régime sec!

La loi oblige le maire à mettre à disposition un local pour les groupes d'opposition.

Plus nombreux que sous le mandat précèdent, nous pensions, que notre local serait un peu plus spacieux. Que nenni, il est bien plus petit! Et à présent le maire nous interdit d'y tenir des permanences pour recevoir les Sassenageois.





Emploi:

Menaces contre les demandeurs d'emploi sassenageois

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur COIGNE et sa majorité ont pris la décision de principe de retirer Sassenage de la Maison Intercommunale pour l'Emploi (M.I.P.E.).

La M.I.P.E. est la structure chargée de l'accompagnement du soutien et de l'insertion des demandeurs d'emploi pour l'ensemble des 7 communes de la rive gauche du Drac.

A ce titre, elle aide en particulier des personnes en difficulté et souvent fragilisées.

100 Sassenageois ont bénéficié en 2007 de cet accompagnement complet avec possibilité de formation, bilan de compétences, aide à la recherche d'emploi, simulation d'entretien d'embauche, visites d'entreprises, débouchant pour certains vers un C.D.D. ou un C.D.I.

Ce service n'a rien à voir avec la simple mise en relation chercheur d'emploi-employeur, assuré au niveau municipal. Les Sassenageois risquent donc d'être privés à terme de ce service mutualisé, spécialisé et efficace d'aide à l'emploi, assuré par un organisme reconnu pour son expérience et ses compétences par l'ensemble des partenaires concernés (Etat, Région, Département, METRO) qui participent à son financement et lui confient, par convention, certaines missions tel l'accompagnement des bénéficiaires du R.M.I. par le Conseil Général.

Tout cela est brutalement remis en question par la décision de la majorité du Conseil Municipal de Sassenage qui décide de faire « cavalier seul » dans le domaine de l'aide aux demandeurs d'emploi et ce, à l'inverse de toutes les autres communes participant à la M.I.P.E.

Au moment où, devant la progression importante du chômage, la solidarité doit plus que jamais s'exercer, une telle décision est totalement inadmissible et constitue une grave régression sociale dont l'opposition demande l'annulation.

Logement : des chiffres sans appel



Naître, grandir, se marier à Sassenage et être contraint de s'exiler dans une autre commune, faute de logements aidés suffisants, est-cela la solidarité ?

Les chiffres du ministère sont sans appel, la proportion du nombre de logements imposés par la loi de solidarité et de renouvellement

urbain est tombée à 7,7%, contre un peu plus de 8% précédemment. Et encore, la situation ne sera pas à l'amélioration, dans les projets immobiliers Shell et domaine de Beaurevoir, l'annonce du renoncement à toute construction sociale a été affirmée par le Maire.

Outre l'impossibilité de se loger, les Sassenageois risquent de devoir payer l'amende pour non respect des engagements. Sassenage deviendra t-elle la lanterne rouge de la communauté d'agglomération ?

###